

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 340

présenté par  
Mme Guévenoux

-----

**ARTICLE 3**

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« fait mention des voies et délais de recours ainsi que des »

les mots :

« mentionne les voies et délais de recours ainsi que les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.